

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À MILIZAC

5 PAVILLONS, RUE GENERAL DE GAULLE - MILIZAC

► T4 - 90M²

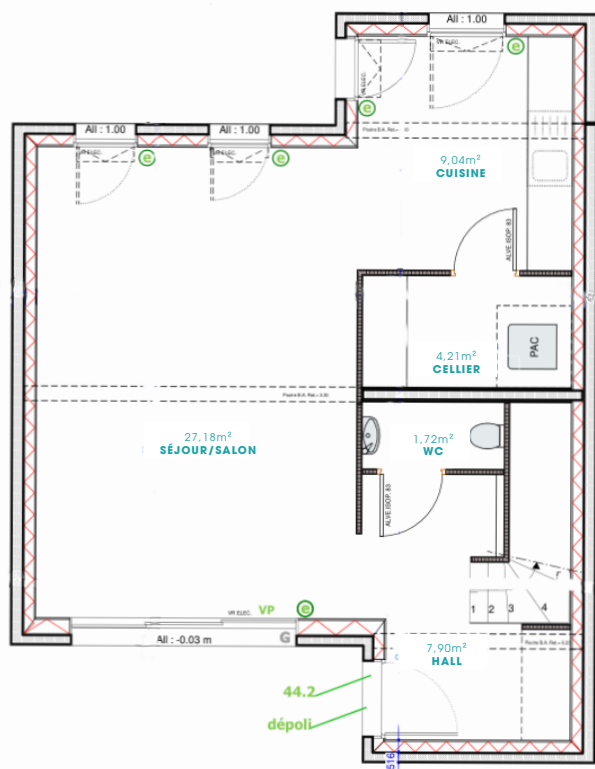
À PARTIR DE **238 000 € TTC**

**Location
Accession**



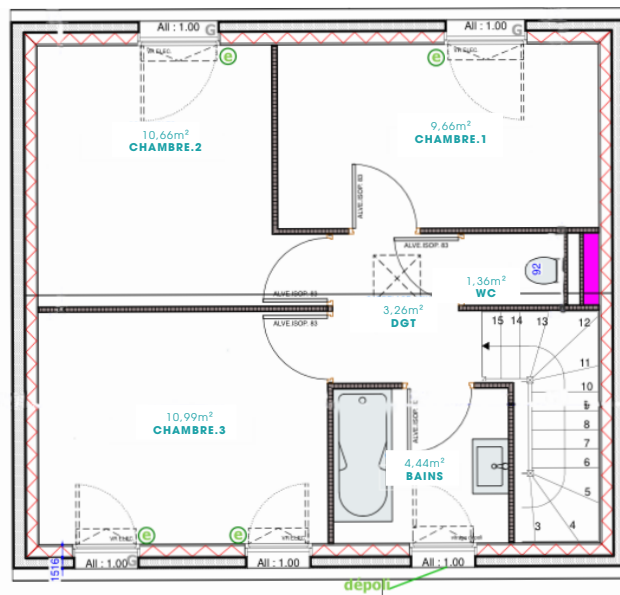
Livraison prévisionnelle
à partir de septembre 2025

rez-de-chaussée



Les +

- Proche du bourg de Milizac, des services, des commerces et des écoles
- Cadre verdoyant
- Quartier résidentiel



étage

PLAFONDS PSLA DE REVENUS

L'accès au PSLA (Prêt Social Location-Accession) est réservé aux ménages dont le revenu fiscal de référence (RFR) ne dépasse pas les seuils suivants pour une demande en 2024 (sur la base des revenus de 2022) :

Nombre de personnes dans le logement	Revenu Fiscal de Référence à ne pas dépasser pour une demande (revenus 2022)
1	37 581€
2	56 169€
3	65 517€
4	80 875€

L'ACQUISITION S'EFFECTUE EN DEUX TEMPS

LA PHASE DE LOCATION

Vous louez un logement neuf, en résidence principale, sur une durée maximum de 2 ans, en payant une redevance composée en deux parties :

- une part locative, plafonnée par la réglementation,
- une part acquisitive constituant une épargne.

LA PHASE D'ACCESSION

Vous devenez propriétaire de votre logement, avec une réduction du prix de 1% par année d'occupation. L'épargne constituée lors de la phase locative participe à l'apport personnel. C'est une formule souple et sécurisée pour devenir propriétaire.

Avantages de la location-accession

- Prix de vente plafonné et connu à l'entrée dans le logement,
- TVA réduite,
- Exonération de taxe foncière pendant 15 ans,
- Création d'une épargne,
- Frais de notaire réduits,
- Garantie de rachat et de relogement.
- Livraison "Clés en main"

Renseignez-vous !

Chloé PENNANEAC'H

06 67 32 77 22

cpennaneach@finisterehabitat.fr

www.finisterehabitat.fr